

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00383

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE D'ANDREZIEUX-BOUTHEON - RACCORDEMENT DU CENTRE DE TIR SPORTIF AU RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 62 Nombre de pouvoirs : 19 Nombre de voix : 81

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Jean-Claude CHARVIN, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET. M. FRANCOIS, M. Guy FRANCON, Pascal GONON. Luc M. Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, Pascal MAJONCHI. Gérard MANET. Mme Brigitte M. M. MASSON. Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Gilbert SOULIER. M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc M. Gilles THIZY, Marie-Christine THIVANT, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs:

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Le 16 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191003-D201900383I0

DATE D'AFFICHAGE :20191016

Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à Mme Christiane RIVIERE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Paul CELLE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER. Henri BOUTHEON, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. André FRIEDENBERG. GREGOIRE, Michel GANDILHON. Mme Annie M. Daniel JACQUEMET. Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Marc PETIT, M. Jean-Philippe M. PORCHEROT, Monique Mme ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Joseph SOTTON, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Sylvie FAYOLLE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE D'ANDREZIEUX-BOUTHEON - RACCORDEMENT DU CENTRE DE TIR SPORTIF AU RESEAU DE CHALEUR

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux de raccordement de bâtiments communaux à un réseau de chaleur existant, alimenté à plus de 50% par des énergies renouvelables et de récupération, sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité :
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune d'Andrézieux-Bouthéon sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour le raccordement de son nouveau centre de tir sportif au réseau de chaleur situé sur la commune.

II. Le projet porté par la commune d'Andrézieux-Bouthéon

La commune d'Andrézieux-Bouthéon porte un projet de raccordement de son centre de tir sportif situé sur la commune. En effet, le site retenu pour l'implantation se situe à proximité d'autres bâtiments communaux déjà desservis par le réseau.

Ainsi, ce raccordement permettra :

- l'utilisation d'une énergie renouvelable, plus de 80% de la chaleur distribuée sur le réseau étant produite à partir de bois-énergie ;
- d'éviter l'émission de CO2 qu'aurait générée l'utilisation d'une énergie fossile.

Le coût total d'opération est estimé à 87 757,90 € HT, intégralement éligible.

Toutefois, la commune sollicite également l'intervention de l'ADEME, via le fonds chaleur renouvelable, à hauteur de 42 900,00 €.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune d'Andrézieux-Bouthéon s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 79 183,44 €. A ce jour, une partie de cette enveloppe a déjà été attribuée à la commune, le solde étant ainsi de 70 251,09 €.

Comme suite à la demande de la commune et conformément aux règles de fonctionnement expliquées dans la partie I., il est donc proposé une aide à hauteur de 22 428,95 € pour ce projet.

En déduisant le montant du fonds de concours (soit 22 428,95 €), le solde restant à consommer sera désormais de 47 822,14 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune d'Andrézieux-Bouthéon pour le raccordement de son nouveau centre de tir sportif au réseau de chaleur d'un montant maximum de 22 428,95 €;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable destination DDCLIMAT de l'exercice 2020 sous réserve de l'adoption du BP 2020.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Gaël PERDRIAU

Pour extrait, Le Président,